



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TENNIS CLUB DE BROONS

1. Membres et cotisations

Les membres du Club sont des personnes à jour de leur cotisation pour la saison en cours. Les montants des prestations annuelles sont révisés chaque année, et soumis à l'approbation du bureau. Les tarifs en vigueur sont communiqués sur les fiches d'inscriptions, et sont affichés à la salle de la Planchette.

La saison tennistique se déroulant du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante, les renouvellements des licences et cotisations doivent se faire au plus tard le 30 septembre de chaque année, le paiement des cotisations devant être effectif à cette date.

Chaque membre du Club doit obligatoirement être licencié auprès de la Fédération Française de Tennis (FFT). Le prix de la licence est compris dans le prix de la cotisation, et l'inscription auprès de la FFT est réalisée par le TC Broons.

Tout désistement après le 30 septembre entraînera a minima le paiement de la licence, celle-ci étant facturé par la FFT au Club.

En cas de difficultés de paiement, il est possible de contacter un membre du bureau afin de définir un échéancier de paiement (encaissement des chèques à des dates différentes)

2. Accès au court intérieur et aux compétitions

L'accès au court intérieur est réservé aux membres du club, ou aux personnes ayant loué le court.

L'accès au court est réservé aux personnes munies de chaussures de tennis.

Nul ne peut pratiquer régulièrement le tennis sur les installations du club et sous quelque forme que ce soit (compétition, loisir, cours collectif ou individuel) s'il n'est pas inscrit au club pour la saison en cours.

Pour pouvoir représenter le club en championnat par équipe, il faut obligatoirement être à jour de sa licence et de sa cotisation annuelle. Tout joueur voulant jouer en championnat par équipe doit être inscrit aux courts adultes ou enfants.

L'entrée s'effectue à l'aide d'un code inscrit sur la porte, fourni à l'adhérent au moment du paiement de la cotisation annuelle, ou lors du paiement d'une heure isolée.

3. École de Tennis

Avant de déposer leur enfant au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir, quel que soit le lieu où le cours est dispensé (salle de la Planchette, Gymnases...)

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les enfants doivent être déposés et accompagnés sur le lieu du cours au maximum 5 minutes avant le début du cours.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents sauf pendant les cours où les enfants sont sous la responsabilité de l'éducateur. Les cours se déroulent à des horaires précis. Il incombe aux parents de récupérer les enfants dès la fin du cours.

4. Réservations

La réservation de la salle de la Planchette se fait obligatoirement via TEN'UP. (disponible sur un site internet et en application sur IOS et Android)

Priorité sera donné dans l'utilisation du court à l'école de tennis, aux compétition par équipes, aux compétitions individuelles, aux tournois et aux animations organisées par le club. Le TC Broons pourra donc être amené à supprimer d'éventuelles réservations individuelles, en cas d'organisation de l'un ou l'autre de ces événements.

5. Heures Années

Au moment d'entrer sur le court, les noms de chaque occupant doivent être inscrit sur la réservation TEN'UP.

Les membres ayant une heure année peuvent inviter à titre exceptionnel un joueur extérieur au club.

Afin d'optimiser les créneaux disponibles, il est obligatoire de se désinscrire s'il vous est impossible de jouer sur l'un de vos créneaux "heure fixe" ou "heure mobile" : cela libère instantanément le créneau qui peut être réutilisé par un autre joueur disposant d'une heure année.

6. Éclairage

Les joueurs désirant bénéficier de la lumière sur le court devront allumer le dispositif d'éclairage (interrupteur électrique sur "marche"), puis introduire dans l'appareil une pièce de 20 centimes d'euros qui assurera l'éclairage du court pendant 1 heure.

La lumière n'est pas incluse dans le coût de l'abonnement, ni dans le prix de la location horaire.

Après avoir utilisé le court, il est demandé aux joueurs de positionner l'interrupteur électrique sur "arrêt".

7. Assurance

La licence de tennis permet aux adhérents de bénéficier d'une assurance les couvrant lors d'un accident (voir conditions jointes avec la licence).

8. Discipline et Sécurité

Tout adhérent peut utiliser les équipements mis à sa disposition, à condition de respecter les règles de bon fonctionnement.

Nous sommes heureux d'accueillir tous les enfants, même en bas âge, mais il est rappelé aux parents qu'ils doivent en assumer la surveillance, et que la responsabilité du Club ne peut pas être mise en cause en cas d'incident, et a fortiori d'accident par défaut de surveillance. En particulier, les très jeunes enfants ne sont pas admis sur le court pendant la pratique du tennis.

Il est absolument interdit de fumer sur le court, dans le club-house, et dans les vestiaires.

Toute activité autre que le Tennis est interdite sur le court. Il est demandé de ne pas cracher sur le terrain. La présence d'animaux est interdite sur le court, et les chiens doivent être tenus en laisse dans le club-house. Les téléphones doivent être éteints lors d'une compétition. Les spectateurs doivent se tenir en dehors du court.

Les membres du bureau pourront pénétrer sur le court pour régler tout litige.

La personne quittant la salle en dernier doit vérifier que toutes les ouvertures (les deux portes de secours, la porte d'entrée, les fenêtres des vestiaires, des sanitaires et du club-house) sont correctement fermées, et que la porte du club-house est fermé à clé.

En cas de faute grave ou de fautes répétées d'un adhérent, le bureau peut prononcer sa radiation temporaire ou définitive, sans indemnité ni remboursement d'aucune sorte.

Cette même sanction peut être prononcée par le bureau à l'encontre d'un adhérent si lui ou son entourage tiennent des propos injurieux, mensongers ou menaçants à l'encontre de l'un des membres du bureau ou éducateur, ou si leur comportement porte atteinte à l'image du TC Broons.

9. Publication de médias

Membres, invités et visiteurs acceptent que des photos et vidéos sur lesquelles eux ou leurs enfants peuvent apparaître puissent être publiées, notamment sur les sites Internet ou Facebook du TC Broons, sur la lettre d'informations, ou sur des photos et films réalisés lors des stages de tennis. Dans le cas contraire, ils sont priés de le faire savoir par écrit au bureau.

10. Entretien

Le court et les parties communes (vestiaires, abords du court, club-house, sanitaires ...) doivent être maintenus en parfait état de propreté.

Des poubelles sont situées sur le court : les joueurs doivent y déposer tous les objets qu'ils souhaitent jeter.

Il est primordial de respecter la propreté des installations.

11. Conditions générales

Le Club n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir lorsque les joueurs ont pénétré sur le court, et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte et aux abords du Club (court, club -house, vestiaires, parking).

Les membres du bureau sont chargés de l'application de ce règlement.

Le présent règlement peut être modifié au début de chaque saison par le bureau en place. L'adhésion au Club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.